Marchés des Capitaux

12 novembre 2026

GROUPE DES BILLETS STRUCTURÉS DE RBC

Billets RBC LEOS® à capital protégé liés à l'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 (CAD), série 227, catégorie F

Durée de 5,50 ans	Capital protégé à 100 % à l'échéance	153 % dans la variation en pourcentage positive du niveau de l'indice sous-jacent	Solactive Canada Blue Chip III AR 205

Fundserv	Clôture du placement	Date d'émission	Date d'échéance
RBC17258	le 7 décembre 2026 ou environ	14 décembre 2026	11 juin 2032

FAITS SAILLANTS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Monnaie :	$ CA
Durée :	Environ 5,50 ans
Indice sous-jacent :	Le rendement variable sur les billets (le « rendement variable ») sera déterminé en fonction des rendements ajustés de l'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Blue Chip III GTR (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 205 points d'indice par année calculé mensuellement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le rendement des billets est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. Les billets ne représentent pas une participation dans l'indice sous-jacent, dans l'indice cible ou dans les titres des entités composant l'indice cible, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés sur ces titres. Le niveau de clôture de l'indice sous-jacent le 6 novembre 2026 était de 4 551,46. Par conséquent, en date du 6 novembre 2026, le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture de l'indice sous-jacent correspondait à 4,5040 %. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 1 127,50 points d'indice, ce qui représente 24,7723 % du niveau de clôture de l'indice sous-jacent au 6 novembre 2026. En date du 6 novembre 2026, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 3,658 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 21,847 % composé annuellement sur la durée des billets, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant. La Banque Royale n'est pas tenue de détenir une participation dans l'indice sous-jacent, dans l'indice cible ou dans les titres des entités composant l'indice cible.
Date d'évaluation initiale :	Le 8 décembre 2026
Date d'évaluation finale :	Le 8 juin 2032

Les billets ne sont pas des dépôts assurés en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les billets ne sont pas des billets ou des titres de créance traditionnels. Pour connaître les divers risques liés à un tel placement, voir la rubrique « Facteurs de risque » du bulletin d'information.

Rendement variable :	Le rendement variable, s'il y a lieu, sur chaque billet à l'échéance correspondra au capital multiplié par la variation en pourcentage, multiplié par le taux de participation. Le rendement variable éventuel ne sera pas inférieur à zéro.
Taux de participation :	Le taux de participation sera de 153,00 %.
Note :	Protection du capital à 100 % garantie par RBC à l'échéance. RBC est notée Aa1 par Moody's, AA- par Standard and Poors et AA par DBRS.
Marché secondaire :	Les billets pourront être négociés éventuellement sur un marché secondaire quotidien. Conformément à ce qui est mentionné dans le bulletin d'information, RBC Marchés des Capitaux s'efforcera de créer un tel marché. Le produit tiré de la vente peut être inférieur au capital de 100 $.
Admissibilité aux comptes enregistrés :	REER, FERR, CELI, REEI, CELIAPP, REEE et RPDB.

EXEMPLES DE CALCUL

Les exemples suivants sont fournis à titre illustratif seulement. Les niveaux de l'indice sous-jacent utilisés pour illustrer le calcul du rendement variable ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau de l'indice sous-jacent dont dépendront le niveau de base et le niveau de règlement ou le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le rendement variable. Tous les exemples supposent qu'un porteur de billets a acheté des billets d'un capital global de 10 000 $ et qu'aucun événement extraordinaire n'est survenu.

Exemple nº 1 – Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est positive. On suppose que le niveau de base de l'indice sous-jacent et le niveau de règlement de l'indice sous-jacent s'établissent respectivement à 4 551,46 et à 5 916,90 (niveaux hypothétiques). Le montant du paiement serait calculé comme suit :

Niveau de base = 4 551,46

Niveau de règlement = 5 916,90

Variation en pourcentage = (5 916,90 - 4 551,46) / 4 551,46 = 0,30000 ou 30,000 %

Taux de participation = 153,00 %

Rendement variable = 10 000,00 $ × 30,000 % × 153,00 % = 4 590,00 $

Montant du paiement = 10 000,00 $ + 4 590,00 $ = 14 590,00 $

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 7,11 %.

Exemple nº 2 – Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage de l'indice sous-jacent est réputée s'établir à zéro. On suppose que le niveau de base de l'indice sous-jacent et le niveau de règlement de l'indice sous-jacent s'établissent respectivement à 4 551,46 et à 3 186,02 (niveaux hypothétiques). Le montant du paiement serait calculé comme suit :

Niveau de base = 4 551,46

Niveau de règlement = 3 186,02

Variation en pourcentage = (3 186,02 - 4 551,46) / 4 551,46 = -0,30000 ou -30,000 %

Taux de participation = 153,00 %

Rendement variable = 10 000,00 $ × 0,000 % × 153,00 % = 0,00 $

Montant du paiement = 10 000,00 $ + 0,00 $ = 10 000,00 $

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 0,00 %.

L'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 est la propriété de Solactive AG (« Solactive »), qui le calcule, l'administre et le publie, et le nom « Solactive » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux billets. Les billets ne sont pas parrainés, vendus ou autrement approuvés par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s). Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 ou de l'indice Solactive Canada Blue Chip III GTR, ou de toute donnée incluse dans ceux-ci ou sur laquelle ils sont fondés, et elle n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les billets de dépôt représentent des occasions de placement, mais ils peuvent comporter des risques. Pour de plus amples renseignements, consulter le bulletin d'information. Voici certains risques particuliers :

Intérêts payables à l'échéance – Le capital et le rendement variable (s'il y a lieu) sont payables à l'échéance seulement.

Les porteurs de billets n'ont pas de propriété dans l'indice sous-jacent ou dans les titres des entités qui composent l'indice cible et n'ont donc pas le droit de recevoir des dividendes ou d'autres distributions versés sur ces titres.

Cours sur le marché secondaire – Le cours des billets sur le marché secondaire dépendra de la conjoncture du marché et pourrait être supérieur ou inférieur au capital de 100 $. RBC se réserve le droit de ne pas créer de marché secondaire.

Événements extraordinaires – Le paiement du rendement variable pourrait être avancé ou retardé en raison de la survenance de certains événements extraordinaires.

Le bulletin d'information concernant les Billets RBC LEOS® à capital protégé liés à l'indice Solactive Canada Blue Chip III AR 205 (CAD), série 227, catégorie F (le « bulletin d'information ») et le présent sommaire ne constituent pas une offre ni une sollicitation par quiconque dans un territoire où une telle offre n'est pas autorisée ou à une personne à qui il est illégal de la faire. Le placement et la vente des billets décrits dans le bulletin d'information peuvent être assujettis à des restrictions dans une province ou un territoire donné. Les billets ne peuvent être offerts ni vendus à l'extérieur du Canada. La Banque Royale et les agents-vendeurs demandent à toute personne qui entre en possession du bulletin d'information de s'informer de ces restrictions et de les respecter. Les billets n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États Unis ou à des personnes des États Unis ou pour leur compte ou à leur profit. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité des billets; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le bulletin d'information, qui renferme des déclarations et des facteurs de risque supplémentaires importants relativement aux billets.